



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

EQUIPOP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

EQUIPOP
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
6, rue de la Plaine- 75020 PARIS
SIREN : 394 526 305

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'association Equilibres et Populations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau, le 5 juillet 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables page 8 » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de

EQUIPOP
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
6, rue de la Plaine- 75020 PARIS
SIREN : 394 526 305

l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le « bureau ».

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

EQUIPOP
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
6, rue de la Plaine- 75020 PARIS
SIREN : 394 526 305

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire Aux Comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 23 novembre 2021.

Document authentifié et daté par signature électronique

Laurent CHAVANE
Associé

EQUIPOP

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET : 39452630500062

NAF : 9499Z

Siège social
6, rue de la Plaine
75020 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2020

Sommaire

Bilan - Passif	2
Compte de résultat- - Produits	3
Compte de résultat- - Charges	4
Annexes aux comptes annuels	5
<i>Présentation de l'association</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	5
<i>Préambule</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Bilan</i>	6
<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	6
<i>Dettes et créances en devises</i>	6
<i>Subventions à recevoir</i>	6
<i>Fonds Dédiés</i>	6
<i>Provisions pour risques et charges</i>	6
<i>Produits constatés d'avance</i>	7
<i>Changements de méthode</i>	7
<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	7
<i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat</i>	7
<i>Dons mécénat, subventions d'exploitation</i>	7
<i>Dons issus d'appel à la générosité du public</i>	7
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>	7
<i>Impôts sur les bénéfiques - Fiscalité</i>	7
<i>Compléments d'information relatifs au Bilan</i>	8
<i>Produits constatés d'avance</i>	10
<i>Compléments d'information relatifs au compte de résultat</i>	11
<i>Ventilation des ressources d'exploitation</i>	11
<i>Autres informations relatives au compte de résultat</i>	11
<i>Autres informations</i>	11
<i>Rémunération des dirigeant·e·s</i>	11
<i>Effectif moyen</i>	11
<i>Engagement en matière de pensions et retraites</i>	11
<i>Valorisation du bénévolat et des contributions en nature</i>	11
<i>Volontariat associatif</i>	12
<i>Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice</i>	12

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions brevets droits similaires	2 157,84	2 157,84	100,10	
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, mat et outillage indus.				
		Autres immobilisations corporelles	85 960,09	70 688,66	15 271,43	
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	22 997,39		22 997,39		
TOTAL (I)		111 115,32	72 846,50	38 268,82	40 679,71	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Créances	Créances clt. , adhé., usag. et cpt. rattachés			26 348,84	
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	162 530,25		162 530,25	670 026,72
		Valeurs mobilières de placement	4 623 744,96		4 623 744,96	2 715 640,80
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	145 785,99		145 785,99	118 295,00
	Charges constatées d'avance	9 362,82		9 362,82	9 106,78	
TOTAL (II)		4 941 424,02		4 941 424,02	3 539 418,14	
COMPTES REGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		5 052 539,34	72 846,50	4 979 692,84	3 580 097,85	

Bilan - Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
Fonds Propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres		
	Report à nouveau		527 533,23	502 407,21
	Excédent ou déficit de l'exercice		132 663,14	25 126,02
	Situation nette (sous total)		660 196,37	527 533,23
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			
Provisions réglementées				
TOTAL (I)		660 196,37	527 533,23	
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		2 158 710,66	2 438 749,30
	TOTAL (II)		2 158 710,66	2 438 749,30
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		21 287,17	60 175,30
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		228 754,46	180 009,92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		17 786,44	26 276,57
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		1 892 957,74	347 353,53
TOTAL (IV)		2 160 785,81	613 815,32	
Écarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		4 979 692,84	3 580 097,85	

Compte de résultat- - Produits

État exprimé en €

**Du 01/01/2020
Au 31/12/2020**

**Du 01/01/2019
Au 31/12/2019**

Produits d'exploitation	Cotisations	700,00	500,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		29 577,00
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 576 285,48	757 025,29
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 170,00	590,00
	Mécénats	916,00	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières	1 103 037,53	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		5 352,97
	Utilisations des fonds dédiés	1 601 528,60	1 396 310,76
Autres produits	116,34	1 464 059,38	
	TOTAL (I)	4 285 753,95	3 653 415,40
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 579,33	8 746,44
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	3 579,33	8 746,44
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	457,35	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	457,35	0,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	4 289 790,63	3 662 161,84
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	4 289 790,63	3 662 161,84

Compte de résultat- - Charges

État exprimé en €

Du 01/01/2020
Au 31/12/2020Du 01/01/2019
Au 31/12/2019

Charges d'exploitation	Achats de marchandises	5 939,83	11 144,72
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	349 270,66	717 088,73
	Aides financières	1 113 875,18	672 153,60
	Impôts, taxes et versements assimilés	74 483,49	70 633,67
	Salaires et traitements	936 840,53	847 940,66
	Charges sociales	344 639,44	324 201,57
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 833,31	10 487,18
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	1 321 489,96	976 988,71
	Autres charges	3,62	97,66
	TOTAL (I)	4 156 376,02	3 630 736,50
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	0,47	0,43
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,47	0,43
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion		236,30
	Sur opérations en capital		4 117,59
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	0,00	4 353,89
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)	751,00	1 945,00	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	4 157 127,49	3 637 035,82	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	132 663,14	25 126,02	
TOTAL GENERAL	4 289 790,63	3 662 161,84	

Annexes aux comptes annuels

Présentation de l'association

Depuis 1993, Equipop combine mobilisation sociale et politique, ingénierie de projet, assistance technique et construction de partenariats pour lutter contre les inégalités femmes-hommes et promouvoir la santé des femmes et des filles dans le monde.

Equipop agit au plus près des territoires à travers un partenariat solide avec les acteurs et actrices locales jusqu'au plus haut niveau des prises de décision à l'international.

Une vision

Un monde où toutes les femmes et les filles voient leurs droits respectés, en particulier leurs droits sexuels et reproductifs, et ont la possibilité de participer activement à la construction de sociétés justes et durables.

Une mission

► **Impulser** des dynamiques de changement social à travers des projets conduits en étroite collaboration avec des acteurs et actrices des territoires où elle intervient ;

► **Mobiliser** les responsables politiques et les citoyen·ne·s en France, en Afrique de l'Ouest ou à l'international pour créer en environnement institutionnel et politique favorable aux droits humains, et en particulier aux droits des femmes ;

► **Accompagner** les acteurs et actrices du changement en renforçant leurs capacités d'intervention.

Equipop promeut des valeurs féministes et place l'égalité de genre au cœur de son travail.

Règles et méthodes comptables

Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeant·e·s.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 289 790,63 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 132 663,14€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les comptes annuels de l'association Equipop pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorités des normes comptables homologué par arrêté ministériel et publié au J.O. du 30 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Bilan

Amortissements de l'actif immobilisé

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Dettes et créances en devises

Conformément au plan comptable les dettes et créances libellées en devise et plus particulièrement en dollars sont réévaluées au 31 décembre en fonction du dernier cours de change connu. Les soldes bancaires de trésorerie sont converties au 31 décembre selon le dernier cours de change connu.

Subventions à recevoir

Les produits des subventions de fonctionnement sont constatés à hauteur des charges engagées sur l'exercice. La différence entre les encaissements reçus et le montant des produits constatés est comptabilisée en subvention à recevoir.

Fonds Dédiés

Les subventions de fonctionnement et les contributions financières et dons octroyés à l'association avec des conditions d'emploi sont gérés en comptabilité analytique font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

La quote-part des subventions de fonctionnement incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement », et en charge au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », au rythme de réalisation des engagements.

La quote-part des contributions financières et dons incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés sur autres ressources », et en charge au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », au rythme de réalisation des engagements.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Produits constatés d'avance

Lorsque les subventions de fonctionnement octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « Produits constatés d'avance ».

Changements de méthode

L'application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable et entraîne une modification de la présentation des états financiers. Les postes suivants ont notamment été impactés :

- Reclassement des reports en fonds dédiés au niveau des charges d'exploitation.
- Reclassement des fonds d'institutions privées comptabilisés auparavant en « autres produits » en « Contribution financières ».

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat**Dons mécénat, subventions d'exploitation**

L'association perçoit, d'institutions privées, des fonds destinés à financer les actions sur le terrain et le fonctionnement courant. Dans la rubrique des Produits d'exploitation, les fonds reçus étaient comptabilisés en « autres produits ». A partir de 2020 et en application du règlement ANC n°2018-06 ces fonds sont comptabilisés en « Contribution financières ».

Les fonds affectés à des opérations particulières sont gérés en analytique et sont appréhendés au prorata de l'avancement, c'est-à-dire proportionnellement aux dépenses engagées rapportées au budget total. Par différence, les sommes non employées sont portées en fonds dédiés. Lors de l'engagement des dépenses, les fonds dédiés à ces dépenses sont repris en proportion.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance ». La fraction de la subvention d'exploitation affectée à un projet et non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge inscrite en « Engagement à réaliser sur ressources affectées ».

Le suivi des subventions d'exploitation se fait au travers de comptes d'emploi individualisés.

Dons issus d'appel à la générosité du public

Le montant des dons issus d'appel à la générosité du public constaté à la clôture de l'exercice n'excède pas le seuil prévu par la loi. L'association n'est donc pas tenue d'établir un compte d'emploi des ressources.

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » au bilan sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Impôts sur les bénéfiques - Fiscalité

L'association en tant qu'organisme à but non lucratif n'est pas fiscalisée exceptée sur certains revenus financiers pour lesquels le taux de l'impôt sur les sociétés est de 24%.

Compléments d'information relatifs au Bilan

Actif immobilisé	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	4 051	1 894	3 787	2 158
Immobilisations corporelles	88 208	21 945	24 193	85 960
Immobilisations financières	20 558	7 918	5 478	22 997
TOTAL	112 817	31 757	33 458	111 115

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation Dotations	Diminutions Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 951	610	2 403	2 158
Immobilisations corporelles	68 186	19 599	17 096	70 689
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	72 137	20 209	19 499	72 847

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, licences	2 158	2 158	0	de 1 à 3 ans
Aménagements, agencements divers	667	667	0	de 4 à 8 ans
Véhicules	8 362	8 362	0	de 3 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	67 364	52 606	14 758	de 2 à 8 ans
Mobilier	9 567	9 054	513	de 6 à 10 ans
TOTAL	88 118	72 847	15 271	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	22 997		22 997
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	23	23	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 935	1 935	
Etat – Impôts sur les bénéfiques			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Débiteurs divers	160 572	160 572	
Charges constatées d'avance*	9 363	9 363	
TOTAL	194 890	171 893	22 997

*Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	156 649
Disponibilités	4 221
TOTAL	160 870

Etat des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice-31/12/2020	Année de perception des fonds
Subventions d'exploitation					
OOAS-Projet Démographie et santé sexuelle et de la reproduction - DEMSAN (2017-2022)	107 441	107 441	0	0	2019
AFD- Projet Protéger la Prochaine Génération Burkina Faso Mali	2 583	2 583	63 065	63 065	2020
AFD-"Change Lab": Developing CSOs capacities for a more powerful Family Planning advocacy in West Africa (2018-2021)	46 541	46 541	228 836	228 836	2020
Mairie Paris - Projet de coopération AIMF - FBMG - Planification Familiale à Abidjan (2018-2020)	5 581	5 581	0	0	2018
Mairie Paris - Projet de coopération AIMF - FBMG - Planification Familiale à Abidjan (2019-2021)	29 763	9 247	0	20 516	2019
Jeunes en vigie De l'audit social aux droits à la santé pour tous et toutes : les adolescentes et jeunes femmes en action ! Burkina Faso Sénégal		0	23 262	23 262	2020
UNFPA Muskoka 2020 - 2021 - Poursuite de l'accompagnement en Guinée et Côte d'Ivoire		0	19 995	19 995	2020
Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal)		0	153 952	153 952	2020
AFD -Droits et santé de femmes au Burkina Faso : Prévenir et réduire les vulnérabilités en contexte de crise et post-crise Covid19		0	133 113	133 113	2020
Sous-total Subvention d'exploitation	191 910	171 394	622 223	642 739	
Contributions financières d'autres organismes					
HEW-Catalysing social and political change for West African Women and Girls by developing CSO's leadership (2017-2022)	1 138 999	377 163	0	761 836	2017
RAES-C'est la Vie! +- Conduite des actions communautaires -(2018-2021)	69 843	58 167	0	11 676	2019
RAES- Educasso - Education Complète à la Sexualité (2018-2020)	552	552	0	0	2018
BMGF-"Change Lab": Developing CSOs capacities for a more powerful Family Planning advocacy in West Africa (2018-2021)	981 187	937 995	391 509	434 701	2019-2020
TDF- Let's Change - (2018-2020)	53 964	53 964	0	0	2018
LUSH-Concours d'éloquence / illustration livre de plaidoyer (2018-2020)	334	334	0	0	2018
RAES C'est la Vie! - assistance technique pour la conception des messages et les actions communautaires		0	5 742	5 742	2020
End of FGM - Youth 4 Change to End FGM Erasmus plus Project (2019-2020)	1 960	1 960	0	0	2019
JADE Jeunes et Adolescent.e.s en Santé phase 2		0	55 759	55 759	2020
Educasso II: Pour une meilleure appropriation communautaire et intégration de l'Education Complète à la Sexualité dans les programmes scolaires en Guinée et Côte d'Ivoire		0	11 521	11 521	2020
CHAIN - Linking the prevention of FGM and EFM in Europe		0	160 217	160 217	2020
Boosting West African participation 2021 Generation Equality Forum		0	74 520	74 520	2020
Sous-total Contributions financières d'autres organismes	2 246 840	1 430 135	699 267	1 515 972	
Ressources liées à la générosité du public					
Sous-total Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	
Total	2 438 749	1 601 529	1 321 490	2 158 711	

Provisions

Néant

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 287	21 287		
Personnel et comptes rattachés	104 947	104 947		
Sécurité sociale et autres organismes	103 884	103 884		
Impôts sur les bénéfices	751	751		
Autres impôts, taxes et assimilés	19 172	19 172		
Autres dettes	17 786	17 786		
Produits constatés d'avance	1 892 958	1 892 958		
TOTAL	2 160 786	2 160 786		

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts . & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	14 801
Dettes fiscales & sociales	150 703
Autres dettes	6 939
TOTAL	172 443

Produits constatés d'avance

Composition des produits constatés d'avance au 31/12/2020 :

Bailleur	Projet	Montant
Expertise France	Jeunes en vigie	415 394
Agence Française de Développement	Droits et santé de femmes au Burkina Faso	461 120
Agence Française de Développement	Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone	789 445
Agence Française de Développement	Change lab	132 952
Agence Française de Développement	Protéger la Prochaine Génération	94 047
	Total	1 892 958

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Ventilation des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Nature des ressources d'exploitation	Montant en Eur	%
Cotisation	700	0,02%
Vente de biens		
Ventes de prestations de service		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	1 576 285	36,78%
Ressources liées à la générosité du public	4 086	0,10%
Contributions financières	1 103 038	25,74%
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charge		
Utilisation des fonds dédiés	1 601 529	37,37%
Autres produits	116	0,00%
Produits d'exploitation	4 285 754	100,00%

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Autres informations

Rémunération des dirigeant·e-s

Au titre des informations prévues à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations versées au 3 plus haut cadres ou dirigeant·e-s de l'association s'élèvent à 160 882 € hors frais et charges remboursés sur justificatifs. Les membres du bureau ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Effectif moyen

Au titre de l'exercice, l'effectif moyen total en équivalent temps plein (ETP) est de 28,80.

Cet effectif moyen total se décompose comme suit :

16,8 ETP au bureau de Paris, 11,3 ETP au bureau de Ouagadougou dont 2,8 expatriées en équivalent temps plein et 0,7 ETP au bureau de Dakar.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc aux dispositions de la convention collective Bureaux d'études techniques SYNTEC.

Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière à verser n'est pas significatif au regard de l'âge, l'ancienneté moyenne des collaborateurs·rices et le taux de turnover. Les premiers départs à la retraite devraient intervenir en 2029.

Valorisation du bénévolat et des contributions en nature

Au cours de l'année 2020 une dizaine de bénévoles ont apporté un appui régulier.

Du fait du caractère ponctuel et ad hoc de ces interventions celles-ci ne peuvent être valorisées de manière fiable. D'autre part, la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association.

Volontariat associatif

En février 2019 Equipop a obtenu de l'Agence du Service Civique, un agrément au titre du volontariat associatif pour une durée de 5 ans.

A la suite de l'obtention de cet agrément, Equipop a recruté 12 médiateur·rices du changement en qualité de volontaires associatifs, dans le cadre du projet Let's change, qui vise à la mobilisation des populations migrantes installées en Europe en faveur de l'abandon des mutilations sexuelles féminines.

Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Divers produits. à recevoir (468700)</i>	155 765
TOTAL	155 765

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
<i>Intérêts cour. à recevoir (518700)</i>	4 221
TOTAL	4 221

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constat. d'avance (486100)</i>	9 363
TOTAL	9 363

Charges à payer = 166 838

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn. Factures non parvenues (408100)</i>	14 801
TOTAL	14 801

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Dettes prov./congrés payés et rtt (428200/428300)</i>	102 343
<i>Prov charges / congrés payés et rtt (438200/438300)</i>	37 268
<i>Charg.fis./ congrés payés et rtt (448200/448300)</i>	11 092
TOTAL	150 703

Autres dettes	Montant
<i>Divers charges à payer(468600)</i>	6 939
TOTAL	6 939